



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 avril 2020

---

## Soixante-quatorzième session

Point 147 de l'ordre du jour

### Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 avril 2020

[sans renvoi à une grande commission (A/74/L.55)]

### 74/272. Construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [66/240 A](#) du 24 décembre 2011, [66/240 B](#) du 21 juin 2012, [67/244 B](#) du 12 avril 2013, [68/257](#) du 27 décembre 2013, [68/267](#) du 9 avril 2014, [69/276](#) du 2 avril 2015, [70/258](#) du 1<sup>er</sup> avril 2016, [71/282](#) du 6 avril 2017, [72/270](#) du 4 avril 2018 et [73/288](#) du 15 avril 2019,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> ;
3. *Note avec satisfaction* que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie continue de prêter son concours au projet de construction ;
4. *Prend note* des progrès accomplis dans la construction des nouveaux locaux et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport final à sa soixante-seizième session ;
5. *Rappelle* les paragraphes 10 et 26 du rapport du Comité consultatif, prie instamment le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour assurer la pleine mise en œuvre du projet, y compris les derniers travaux visant à remédier aux défauts du

---

<sup>1</sup> [A/74/662](#).

<sup>2</sup> [A/74/707](#).



système de chauffage, de ventilation et de climatisation et les dernières activités de clôture du projet, sans plus tarder et dans le respect des délais révisés et du montant total des ressources approuvées pour le projet, soit 8 787 733 dollars des États-Unis, et le prie de lui faire rapport à ce sujet dans son rapport final ;

6. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport final, entre autres, en l'assortissant de renseignements actualisés et détaillés, une analyse des leçons tirées et des pratiques exemplaires, notamment en matière de gestion de contrat et de projet, ainsi que des connaissances acquises au cours de l'exécution des dernières activités liées au projet, afin qu'elles soient mises à profit, selon qu'il conviendra, dans d'autres projets de construction ;

7. *Rappelle* le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer de recouvrer les coûts directs et indirects résultant d'erreurs et de retards imputables aux partenaires contractuels, à savoir l'architecte et le maître d'œuvre, dans la mesure où cela s'avère faisable sur le plan économique, et de lui rendre compte à ce sujet dans son rapport final ;

8. *Note avec préoccupation* l'intention du maître d'œuvre de contester la décision de déduire du paiement final un montant d'environ 230 000 dollars et, à cet égard, invite le Secrétaire général à tout mettre en œuvre pour régler rapidement cette question ;

9. *Engage* le Secrétaire général à continuer de mobiliser les moyens et les savoirs locaux aux fins de l'exécution du projet.

13 avril 2020